



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 151-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.207

Déposée le : 11.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hess (Nidau, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Places en structure d'aide à la fin de vie dans le canton de Berne : quels critères d'adjudication pour les projets pilotes ?

Le financement de places en soins palliatifs au sein de maisons spécialisées dans l'accompagnement à la fin de vie est conforme au mandat que le Conseil-exécutif a donné à plusieurs reprises au canton de Berne ces dernières années. Sachant que de nombreux organismes se préparent à offrir ce service, le Conseil-exécutif a indiqué plusieurs fois, en réponse aux interventions, qu'il envisageait de prendre les décisions qui s'imposent en vue de créer des places dans des maisons de soins palliatifs en collaboration avec les associations Hospize Kanton Bern et palliative bern.

Comme les journaux des 17 et 18 mai 2024^{1/2} l'ont rapporté, La Passerelle sera la première maison de soins palliatifs résidentiels du canton de Berne qui bénéficiera du soutien financier du canton dans le cadre d'un projet pilote. Cet établissement pourvu de dix lits ouvrira ses portes début 2026 sous la houlette de l'EMS des Bouleaux de Corgémont. Selon la presse, les places seront exploitées en collaboration avec la Fondation La Chrysalide qui a son siège à La Chaux-de-Fonds (NE). Cette organisation permettra d'une part d'exploiter les synergies hôtelières, d'autre part de tirer des conclusions sur les effets de synergie en termes financiers.

La conclusion d'un contrat avec l'EMS des Bouleaux constitue une étape importante pour l'offre en soins palliatifs dans le Jura bernois. Cependant, selon les informations relayées par la presse, le financement par le canton de Berne n'est pas encore au point concrètement. Cette situation soulève donc des questions ayant notamment trait au cadre préalablement défini ainsi qu'aux critères d'adjudication qui ont été appliqués.

¹ <https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20240517-Un-nouveau-centre-de-soins-palliatifs-a-Corgemont.html#>.

² <https://www.lqj.ch/articles/la-passerelle-structure-dediee-aux-soins-palliatifs-a-corgemont-comblera-unmanque-80065>.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sur la base de quels critères le projet pilote de La Passerelle à Corgémont a-t-il été approuvé en tant que projet pilote ?
2. Les organismes membres de l'association Hospize Kanton Bern ont-ils été invités à déposer un projet ?
3. Dans la négative, pour quelles raisons ?
4. À quels niveaux les organismes spécialisés tels que la faîtière suisse des établissements de soins palliatifs Hospize Schweiz ou palliative bern ont-ils été impliqués dans la décision d'adjudication ?
5. Quelles sont les modalités du cadre contraignant applicable au projet pilote sur des aspects aussi fondamentaux que le financement, la durée, la coopération et les critères d'évaluation ?

Destinataire

– Grand Conseil